

RT 2012 et construction en zone ANRU nouvelle date d'application 1 er mars 2012

publié le **01/07/2011**, vu **3758 fois**, Auteur : [Blog droit immobilier-construction](#)

Il n'a échappé à aucun acteur de la Construction-promotion en France que l'échéance de la réglementation thermique 2012 approche dangereusement !

En effet, pour la construction de bâtiment d'habitation neuf , la nouvelle RT 2012 devient obligatoire pour les permis de construire déposés à compter du du 1er janvier 2013 et pour les constructions de bâtiment d'habitation en zone ANRU (de rénovation urbaine) pour les PC déposés à compter du 28 octobre 2011 !

Je ne vous cache pas que pour les potentiels clients maître d'ouvrage de construction d'habitation type VEFA ou CCMI en zone ANRU vont nécessairement perdre une partie du gain fiscal de la construction en zone ANRU !

Cette obligation d'appliquer la RT2012 à toute nouvelle construction à brève échéance aura bien entendu un coût non négligeable que les acteurs de la construction répercuteront sur leurs clients !

A SUIVRE DONC ...

ATTENTION

La date de mise en application de la RT2012 aux zones ANRU a été prrogé au 1 er mars 2012